

Le 18 mars 2019

Ville de Belœil  
Municipalité de McMasterville  
Ville de Mont-Saint-Hilaire  
Ville d'Otterburn Park  
Ville de Saint-Basile-le-Grand  
Municipalité de Saint-Jean-Baptiste  
Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu  
Municipalité de Sainte-Madeleine  
Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine

**Objet : Taux de chlore dans l'eau distribuée**

---

Madame,  
Monsieur,

La rapide fonte des neiges des derniers jours a fait en sorte d'augmenter le niveau de particules en suspension dans les cours d'eau. Par mesure préventive, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR) qui dessert neuf villes et municipalités de la région a dû ajuster temporairement le dosage de chlore afin d'assurer que l'eau soit propre à la consommation.

À titre explicatif, au cours du dernier week-end nous avons eu une augmentation marquée d'azote ammoniacal de 0,02 @ 0,31 mg/L ce qui correspond à 15 fois la valeur habituelle.

Afin d'assurer la bonne qualité microbiologique de l'eau potable, le procédé de traitement a dû être ajusté à cause de cette hausse marquée d'azote ammoniacal en augmentant le dosage de chlore en proportion suffisante afin d'oxyder ce composé. Ce procédé de traitement est efficace, cependant il contribue à augmenter la perception olfactive de la présence de désinfectant (odeur de chlore) dans l'eau du robinet. Bien que désagréable au goût et à l'odorat, la concentration de chlore dans l'eau est sans risque pour la santé.

Les populations de plusieurs villes de la région, desservies par différentes usines, sont affectées de la même façon. La situation devrait toutefois être rétablie au cours des prochains jours.

Si vous avez des questions à ce sujet ou pour tout autre sujet, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

La Direction